

Pièce tenante.

Monsieur le Maire observe au Conseil Municipal qu'il est urgent d'acheter un tabernacle à l'Église, que celui qui est maintenant est cassé et qu'il serait nécessaire d'en avoir un autre, que la fabrique n'a pas de ressources pour acheter cet objet et le Conseil municipal est d'accord pour voter la somme de 300 frs pour l'achat d'un tabernacle qui sera pris sur les fonds en caisse de la dite commune.

En l'année de Jezuze, le 14 Mai 1884.
Blet, Dufour, Signot.

